



Habiter sa maison de retraite



LIVRET
D'ACCUEIL

Plus de 60 ans
à vos côtés



LES JARDINS FLEURIS



Idéalement située et facilement accessible, la résidence associe le calme d'un vaste parc ombragé à la proximité immédiate du centre ville de Miramas.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre résidence. Créé à votre intention, ce livret d'accueil répondra à l'essentiel de vos questions.

Toutefois, rien ne remplace une visite. Aussi, n'hésitez pas à prendre rendez-vous à l'accueil.

L'ensemble des capacités d'hébergement de la résidence est habilité à l'aide sociale départementale.

La résidence

La capacité d'accueil de la résidence est de 74 lits.

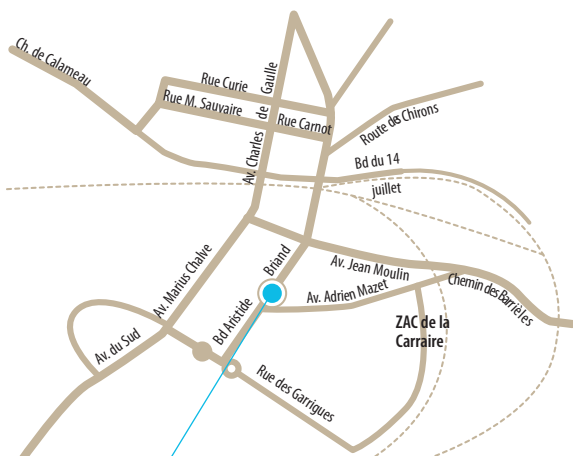
La Résidence est un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Elle bénéficie d'une convention tripartite quinquennale signée avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et l'Agence Régionale de Santé (ARS) PACA, l'autorisant à recevoir des personnes dépendantes et à dispenser des soins.

Notre Personnel

Notre équipe est pluridisciplinaire, chacun participe à une prise en charge globale et adaptée à vos besoins.

Des professionnels vous accompagnent au quotidien et assurent des prestations de qualité dans les domaines de l'accueil, de l'hôtellerie, des soins et de l'animation.



Les Jardins Fleuris

41 bis Avenue Aristide Briand - 13140 Miramas
Tél. : 04 90 58 12 55 - Fax : 04 90 58 14 16
Mail contact : jardins-fleuris@entraide.asso.fr



Habiter sa maison de retraite



PRESTATIONS

Les chambres

La Résidence propose un accueil en chambres individuelles ou doubles équipées d'une salle d'eau privative.

Lumineuse et confortable, votre chambre peut être personnalisée avec votre petit mobilier et vos objets personnels, dans la limite de l'espace du logement et du respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Deux sonnettes d'alarme sont installées dans chaque chambre, et vous reliez ainsi, en permanence au personnel.

Les espaces collectifs

Des espaces collectifs sont à votre disposition. Conçus pour favoriser les échanges et les rencontres, ils offrent un cadre chaleureux où se réunir pour un moment de détente et de convivialité.

La restauration

Les repas sont élaborés par l'équipe de cuisine en collaboration avec une diététicienne.

Le petit-déjeuner est servi en chambre, le déjeuner et le dîner en salle de restaurant.

Les menus hebdomadaires et une carte de remplacement sont affichés.

Il est possible d'organiser des repas avec votre famille ou/et vos amis.

L'animation

L'animation est une priorité pour la résidence. Elle est portée par l'ensemble de l'équipe et le programme d'activités est construit avec le résident. La résidence dispose d'un animateur diplômé et fait appel à des intervenants extérieurs, des bénévoles, des associations.

L'animation s'articule autour de deux éléments :

> Les loisirs de type collectif

Des animations variées vous sont proposées régulièrement : sorties, jeux de société, activités manuelles, ateliers mémoires, lotos, spectacles, gymnastique douce...

> Le relationnel de type individuel

Vous êtes sollicité pour construire et réaliser un projet d'accompagnement personnalisé.

Le suivi médical

Le médecin coordonnateur assure la coordination de l'ensemble des intervenants salariés et libéraux autour de la prise en charge médicale et paramédicale du résident.

L'équipe soignante assure un accompagnement personnalisé auprès de chacun des résidents.

Une présence paramédicale est assurée 24h/24h.

Vous conservez la liberté de choisir votre médecin traitant et de consulter le professionnel libéral de votre choix (hors infirmier).

Afin d'optimiser la prise en charge médicale, la résidence développe des partenariats avec différents réseaux de soins.

L'accompagnement social et administratif

L'équipe administrative assure un accompagnement personnalisé. Elle œuvre en collaboration avec les services de soin et d'hôtellerie.

Tout au long de votre séjour, elle propose écoute, conseil et aide notamment dans la constitution des dossiers administratifs et sociaux.

Le linge

Le linge plat est fourni et entretenu par la résidence.

L'entretien du linge personnel, à condition qu'il soit marqué, peut également être assuré, sans augmentation de tarif.

La surveillance de nuit

La résidence bénéficie d'un service de veille debout assuré par un personnel qualifié.

Le culte

Le respect de la liberté de conscience des résidents constitue une règle fondamentale. Chaque résident peut recevoir les visites du ministre du culte de son choix.

Divers

Coiffure et pédicure : des professionnels interviennent au sein de la résidence. Les rendez-vous se prennent à l'accueil, les tarifs y sont affichés. Le paiement s'effectue directement auprès des prestataires.



DROITS DES RÉSIDENTS

Sont remis avec ce livret d'accueil :

- la Charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- le règlement de fonctionnement de l'établissement.

Contrat de séjour

Un contrat de séjour est conclu entre chaque résident (ou son représentant légal) et l'établissement.

Le contrat de séjour détaille la liste et la nature des prestations offertes ainsi que leur coût prévisionnel.

Le contrat de séjour est établi lors de l'admission et remis à chaque résident (ou son représentant légal) au plus tard dans les 15 jours qui suivent l'admission. Il doit être signé dans le mois suivant l'admission.

Participation des résidents

- > **Un Conseil de la Vie Sociale (CVS)** est institué dans la résidence. Composé de représentants des résidents, des familles et du personnel, il se réunit au moins trois fois par an, donne son avis et émet des propositions sur le fonctionnement de la résidence.
- > **Différentes commissions** : commission des menus, commission animation, consultation des familles, permettent la participation des résidents et de leur famille.

Droit de recours

En cas de différend avec l'établissement, le résident ou son représentant légal peut suivre la procédure suivante :

- > Faire un recours écrit auprès du directeur d'établissement.
- > Faire appel à une personne qualifiée, choisie sur une liste établie conjointement par le Préfet, le Directeur Général de l'ARS et le Président du Conseil Général et figurant en annexe de ce livret d'accueil.

Traitement des informations personnelles

La gestion du dossier du résident peut faire l'objet d'un traitement automatisé des données, dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978.

Le résident dispose d'un droit d'accès et de rectification des données enregistrées.

Le personnel de la résidence est tenu au secret professionnel et au secret médical, discrétion et confidentialité sont respectées.

Visites et sorties

Les sorties et visites sont libres sauf contre-indication médicale.

Elles doivent toutefois respecter le rythme de vie des résidents.

Pour des questions d'organisation et de sécurité, il vous est demandé d'informer l'accueil de vos absences.

Sécurité

Les consignes de sécurité sont portées à la connaissance de tous par voie d'affichage.

Le personnel de la résidence est régulièrement formé à la sécurité incendie.

Il est interdit de fumer dans la résidence, des espaces extérieurs sont réservés à cet usage.

Dépôt d'objets

La résidence ne peut être rendue responsable des pertes ou vols d'argent, valeurs ou bijoux que les résidents gardent avec eux. Un coffre-fort peut être mis à disposition.



TARIFS

Résidence Retraite Médicalisée Les Jardins Fleuris

41 bis avenue Aristide Briand – 13140 MIRAMAS

04 90 58 12 55 – ets.jardinsfleuris@entraide.asso.fr

www.entraide-bdr.fr

Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2016

Tarif Hébergement : • 55,57 €/jour

Tarif Dépendance :

- GIR 5–6 : 5,51 €/jour
- GIR 3–4 : 12,99 €/jour
- GIR 1–2 : 20,47 €/jour

Les tarifs Hébergement et Dépendance sont révisés, chaque année, par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Le **coût mensuel** pour un résident dont le dernier domicile de secours est situé dans les Bouches-du-Rhône (quel que soit son GIR) est de : **1 893,48 €**

Le **coût mensuel** pour un résident dont le dernier domicile de secours est situé hors des Bouches-du-Rhône est de :

- 1 893,48 €, en GIR 5-6
- 2 125,36 €, en GIR 3-4
- 2 357,24 €, en GIR 1-2

Le **coût mensuel** recouvre :

- L'ensemble des prestations d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, d'entretien et d'animation de la vie sociale,
- L'ensemble des prestations d'aide et de surveillance nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie,
- Les prestations médicales et paramédicales nécessaires à la prise en charge des affections et des soins liés à l'état de dépendance.

Prestations facultatives non comprises dans le coût mensuel :

Prestations facultatives proposées par la Résidence :

- Participation à certaines animations
- Restauration invités :
 - Déjeuner en semaine : 10,56 €
 - Dîner en semaine : 7,04 €
 - Déjeuner/dîner dimanche et jour férié : 12,32 €
 - Enfant de moins de 16 ans : 5,28 €

Prestations facultatives proposées par un professionnel extérieur dont les tarifs sont affichés dans la Résidence :

- Esthéticienne
- Coiffeur
- Pédicure

1 000 Places
d'hébergement

500
Collaborateurs

Plus de
20 métiers



Habiter sa maison de retraite

8 Résidences
retraite médicalisées

7 Résidences
autonomie

1 Accueil
de jour

1 Pôle Infos
séniors

SIÈGE SOCIAL

Le Montesquieu - 13, rue Roux de Brignoles - BP66 - 13254 Marseille Cedex 6
Tél. : 04 91 13 84 00 | Fax : 04 91 13 84 90

www.entraide-bdr.fr